



L'habitat du poisson et les véhicules tout-terrain

Région de Terre-Neuve et du Labrador

PRATIQUES FAVORABLES AU POISSON ET À SON HABITAT



Véhicules tout-terrain

Chaque année, à Terre-Neuve-et-Labrador, un nombre croissant de personnes prennent plaisir à se déplacer en véhicule tout-terrain (VTT), que ce soit pour explorer la nature, tirer une charge de bois, transporter du matériel au chalet ou se rendre à un lieu de chasse favori. Un VTT est un bon moyen de se déplacer, mais les conducteurs devraient être conscients des effets néfastes qu'un VTT peut avoir sur l'environnement.



Partout dans la province, les utilisateurs de VTT côtoient divers types d'habitat du poisson comme les rivières et autres cours d'eau, les étangs, les terres humides et les plages. Certains peuvent même traverser ces plans d'eau ou passer à côté sans tenir compte du fait qu'ils sont des habitats importants pour de nombreuses espèces de poissons.



Qu'est-ce que l'habitat du poisson?

En vertu de la *Loi sur les pêches*, « l'habitat du poisson » est défini comme les parties de l'environnement « dont dépend directement ou indirectement la survie du poisson ». La Loi précise également que « poisson » comprend les mollusques, les crustacés et les animaux marins, ainsi que leurs œufs, le frai et le naissain.

Les poissons ont besoin d'eau propre, limpide et libre de sédiments. Ils ont également besoin de refuges et d'une source abondante de nourriture. Par ailleurs, la plupart des espèces de poissons ont besoin de plusieurs types d'habitat selon les divers stades de leur cycle biologique.



Les frayères et les alevinières sont des zones vitales pour les poissons; les adultes y pondent leurs œufs et les fertilisent et les jeunes s'y développent. Dans les rivières et autres cours d'eau de Terre-Neuve-et-Labrador, des ombles de fontaine et des saumons frayent dans les zones intermédiaires entre les seuils et les mouilles. Les seuils sont des zones peu profondes où le débit est modéré et dont le fond est principalement recouvert de gravier ou de galets. Les mouilles sont des zones plus profondes où le débit est plus faible.



Habitat de fraie

Dans le milieu marin, d'importantes zones d'habitat du poisson sont présentes le long des rivages et des plages. Les frayères de capelan se trouvent le long des plages, et certains mollusques comme les myes et les palourdes passent la plupart de leur vie enfouis ou posés sur le fond des zones côtières ou estuariennes. En général, la zone intertidale est considérée comme une zone productive; elle peut abriter de nombreuses espèces à divers stades de leur cycle biologique.

Les terres humides (marécages) sont souvent endommagées par la circulation des VTT. Si elles ne constituent pas directement des habitats pour les poissons, elles contribuent à la qualité de leur habitat; en effet, elles filtrent l'eau, en influencent le débit et y introduisent des nutriments.



Fraie du capelan



Œufs de capelan

Étant donné que les zones importantes d'habitat du poisson, en eau douce comme en mer, sont peu profondes, les conducteurs de VTT les utilisent souvent comme points de franchissement ou comme itinéraires.

Effets sur l'habitat du poisson

La circulation des VTT le long des berges et dans le lit des cours d'eau peut nuire à l'habitat du poisson en endommageant les berges ou le lit, entraînant alors un phénomène de sédimentation qui peut avoir les conséquences suivantes :

- la réduction de la qualité et de la limpidité de l'eau;
- la suffocation des œufs de poisson en développement et des parcelles d'habitat de fraie et d'alevinage;
- la réduction de la quantité de nourriture disponible;
- l'écrasement des œufs et des alevins;
- la perte de végétation qui sert de refuge aux poissons.

La circulation des VTT sur les plages peut aussi nuire aux poissons et à leur habitat, en entraînant :

- la suffocation d'espèces fouisseuses, telles que les myes;
- la réduction de la qualité et de la limpidité de l'eau;
- la suffocation des œufs de poisson en développement et des parcelles d'habitat de fraie et d'alevinage;
- l'écrasement des œufs et des alevins;
- la perte de végétation qui sert de refuge aux poissons;
- la réduction de la quantité de nourriture disponible;
- la destruction des frayères de poissons.



Pistes de VTT sur une plage

L'utilisation inappropriée de VTT peut aussi endommager l'habitat de nombreuses autres espèces sauvages qui vivent près de l'eau, dans les tourbières ou sur les terres dénudées. Les oiseaux de rivage, les oiseaux qui nichent à terre, les petits mammifères et les plantes dépendent de ces endroits. Vos actions peuvent avoir des conséquences néfastes, alors faites attention.



Œufs de pluvier siffleur sur une plage



Oisillon de pluvier siffleur



Terrains dénudés fréquentés par des VTT

Comment protéger l'habitat du poisson

Un bon conseil à donner aux utilisateurs de VTT mais aussi à tous les conducteurs de véhicules hors-route est tout simplement de ne pas circuler dans les plans d'eau.

- Tenez-vous à l'écart des terres humides, des rivages et des plans d'eau.
- Évitez de circuler à VTT sur les plages et le long des berges de cours d'eau.
- Restez sur les routes à revêtement dur et les sentiers stables.
- Empruntez un pont pour traverser un cours d'eau.
- Si vous devez utiliser un treuil, choisissez comme point d'ancrage un grand arbre susceptible de supporter la force de traction.

Si vous devez traverser un cours d'eau à cause d'une urgence ou d'un problème de sécurité :

- traversez où l'approche est stable et de faible pente;
- traversez perpendiculairement au cours d'eau;
- traversez à un endroit où le lit est rocheux ou couvert de grosses pierres;
- ralentissez en passant dans le cours d'eau;
- évitez les endroits où le fond est végétalisé, vaseux ou sableux;
- maintenez votre VTT en bon état et libre de vase, d'huile et d'autres matières dangereuses qui peuvent altérer la qualité de l'eau.



Panneau de signalisation de sentier de VTT, établi en association avec la Burin Peninsula Association of Salmonid Enhancement, incitant les conducteurs de VTT à éviter les lieux de fraie et d'alevinage du poisson.

Rappelez-vous que nous avons tous besoin d'eau potable. Aidez-nous à protéger nos ressources aquatiques en conduisant de façon responsable à proximité des plans d'eau.

Complément d'information

Pour en savoir plus sur le poisson et son habitat ou pour savoir comment les protéger en utilisant un VTT de façon responsable, communiquez avec le service suivant :

Division de la protection de l'habitat
Pêches et Océans Canada
C. P. 5667
St. John's (T.-N.-L.) A1C 5X1
709-772-2443

Pour un complément d'information au sujet de l'utilisation des VTT à Terre-Neuve-et-Labrador, communiquer avec l'un des ministères provinciaux suivants :

Inland Fish and Wildlife Division
Environment and Conservation
C. P. 2007
Corner Brook (T.-N.-L.) A2H 7S1
709-637-2372

Water Resources Management Division
Environment and Conservation
C. P. 8700
St. John's (T.-N.-L.) A1B 4J6
709-729-5713

Crown Land Administration
Environment and Conservation
C. P. 8700
St. John's (T.-N.-L.) A1B 4J6
709-729-2654

Des renseignements sur l'utilisation des VTT sont également accessibles sur le site Web du ministère de l'Environnement et de la Conservation, à l'adresse suivante : http://www.env.gov.nl.ca/env/lands/cla/atv_info.html

Prenez note qu'un permis fédéral ou un permis provincial, ou les deux, peuvent être nécessaires pour utiliser un VTT dans un plan d'eau ou à proximité. Veuillez communiquer avec les ministères ci-dessus pour tout renseignement complémentaire.

